

**Rapport du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au grade de TECHNICIEN EN CHEF
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « Prévention Santé-Environnement »**

**Session de décembre 2017
organisée au titre de l'année 2018**

I- Modalités de l'examen professionnel

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes.

- Elle débute par un **exposé du candidat**, d'une durée de cinq minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

L'entretien se poursuit pendant 15 minutes par un échange avec le jury portant sur les compétences acquises par le candidat, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20/20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

II- Organisation de l'examen professionnel au titre de l'année 2017

II-1- Dispositions d'inscription

L'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 4 mai 2017 a autorisé l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef au titre de l'année 2018.

Les inscriptions à l'examen professionnel ont été ouvertes du 26 mai au 26 juin 2017.

La date limite d'envoi des dossiers RAEP a été fixée au 16 octobre 2017.

Les épreuves orales se sont déroulées du 4 au 7 décembre 2017.

La réunion d'admission s'est tenue le 7 décembre 2017.

53 candidatures ont été validées dont 26 hommes et 27 femmes. Suite à 4 désistements, 49 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (23 hommes, 26 femmes).

Les profils des candidats étaient variés s'agissant de l'âge, de l'implantation géographique ou de la structure d'emploi (agence régionale de santé (ARS), laboratoires, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Il est à noter que les techniciens sanitaires exerçant en ARS étaient les plus nombreux.

II-2- Composition du jury

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef est fixée par arrêté ministériel du 22 août 2017.

Compte tenu du nombre de candidats, deux sous-jurys ont été installés sous une présidence commune en charge de l'harmonisation et de la coordination de ceux-ci.

La présidence est assurée par Monsieur Raphaël TRACOL, ingénieur général du génie sanitaire à l'A.R.S. Normandie avec pour suppléant Monsieur Dominique FRANCOIS, ingénieur en chef du génie sanitaire - honoraire.

Sous jury n° 1

Madame Clémence BEAUMONT, ingénieure d'études sanitaires à l'A.R.S. Ile-de-France ;

Madame Emilie CARMOIN, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'A.R.S. Ile-de-France – délégation départementale de Seine Saint Denis ;

Monsieur Dominique FRANCOIS, ingénieur en chef de génie sanitaire- honoraire.

Sous-jury n° 2

Monsieur Patrick BONILLA, ingénieur principal d'études sanitaires à l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine – délégation départementale des Pyrénées Atlantiques ;

Monsieur Benoit JOSEPH, ingénieur du génie sanitaire à l'A.R.S. Occitanie – délégation départementale du Lot ;

Madame Magali SIGNOLET, ingénieure d'études principale à l'A.R.S. Hauts de France - délégation départementale de l'Aisne.

II-3- Organisation de l'entretien

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, de parenté ou personnel avec les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur son évaluation.

Chaque membre du jury a analysé environ 25 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.). Les dossiers comportent les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014 précité. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée afin de préparer l'entretien. Le rapporteur assure la préparation de l'entretien en liaison avec les autres membres du sous-jury et pilote l'entretien.

Chaque membre de sous-jury a été rapporteur d'environ 8 dossiers RAEP. Un rédacteur de l'entretien est désigné parmi les autres membres du sous jury pour chaque entretien. Chaque sous-jury est composé de 3 personnes.

Afin de conduire l'entretien, sous la coordination du président du jury, la répartition suivante des rôles a été établie :

- le rapporteur accueille le candidat, rappelle les règles et présente le déroulement de l'échange qu'il anime. Il a préalablement analysé le dossier RAEP et peut ainsi orienter le questionnement ;
- les autres membres du jury posent des questions complémentaires en veillant à interroger les candidats de manière équitable sur les compétences acquises, leurs connaissances, leurs aptitudes professionnelles et les attributions de leur structure d'emploi ;
- le rédacteur veille au respect du temps et est garant de la prise de notes.

Le président s'assure du respect par les deux sous-jurys de ce fonctionnement. Dans ce cadre, il assiste aux deux sous-jurys, supervise l'ensemble et en assure la synthèse lors des délibérations.

III- Résultats des entretiens

Huit (8) postes ont été offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef par l'arrêté du 17 octobre 2017 de la ministre des affaires sociales et de la santé.

Note /20	Sous-jury n°1		Sous-jury n°2		Résultat global	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
[10 -12[2	8,0%	4	16,7%	6	12,2%
[12 -14[5	20,0%	5	20,8%	10	20,4%
[14-16[11	44,0%	4	16,6%	15	30,6%
[16-17[3	12,0%	7	29,2%	10	20,4%
17,00 et plus	4	16,0%	4	16,7%	8	16,4%
Moyenne		14,43		14,26		14,35
totaux	25	100%	24	100%	49	100%

Tableau : Distribution du nombre des candidats en fonction de la note attribuée.

8 candidats sont admis à l'issue de l'examen ; note supérieure à 16,50/20 ; 4 femmes et 4 hommes.
Il n'est pas établi de liste complémentaire.

IV- Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

L'ensemble des membres du jury souligne la qualité de l'organisation de l'épreuve (mise en place du jury, envoi des dossiers RAEP, organisation matérielle des entretiens, accès restauration) et mentionne, tout particulièrement, la disponibilité de l'équipe chargée de l'organisation de l'examen professionnel.

Les candidats audités ont, de manière générale, réalisé un entretien de qualité.

La durée de 5 minutes de présentation est bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps, ont présenté des difficultés pour conclure ou ont assuré une présentation plus courte, voire moins structurée.

Certains candidats ont fait un véritable travail dans leur présentation orale, ce qui démontre une bonne préparation de ces candidats. La structuration de leur exposé, différente de l'écrit, faisait très largement ressortir leur points forts en termes de compétences et leur vision professionnelle future tant sur l'évolution de service que sur un plan personnel.

Ces présentations du parcours professionnel non chronologiques permettent aux candidats de bien mettre en exergue qualités, compétences et connaissances.

Les candidats reçus par les sous-jurys avaient, dans l'ensemble, une très bonne compétence technique et réglementaire dans leur domaine d'intervention avec une connaissance de l'environnement des services santé-environnement assez précise.

Les candidats montrent très souvent de fortes motivations vis-à-vis des missions qu'ils exercent et font preuve d'autonomie. Grand nombre d'entre eux sont impliqués dans des réflexions régionales ou transversales et sont force de proposition sur la base d'une analyse fine et pertinente de l'organisation locale et des besoins des partenaires et acteurs locaux. D'autres assurent des responsabilités de management d'équipe en liaison avec une position de responsabilité hiérarchique ou technique.

La plupart des candidats fait preuve de réactivité, de justesse et de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. Toutefois, les candidats ont parfois plus de difficultés à exprimer avantages et inconvénients, à argumenter leur point de vue suite à des questions qui suscitent réflexion et débat.

Il est toutefois à mentionner que certains candidats peuvent être en difficulté sur des questions simples en matière de santé environnement à caractère général ou hors du champ de leurs compétences ou relatives aux attributions de leurs structures d'emploi.

Selon la provenance des candidats, le jury a dû assurer une cohérence de traitement pour des candidats dont les profils sont particuliers :

- des candidats du Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Environnement et Santé (LERES) de l'EHESP. Ils peuvent avoir pour certains des postes de responsabilité (analyste, encadrement d'équipes, référent technique, responsable qualité, etc.) ;

- des candidats qui exercent dans les ARS Outre-Mer dans le domaine de la lutte antivectorielle LAV. Ces candidats ont souvent des profils avec des responsabilités de management, de gestion de moyens et de coordination avec les collectivités territoriales partenaires.

- des candidats qui exercent en DREAL. Ces candidats ont des méthodologies de travail spécifiques à leur structure.

La très grande qualité des prestations pour une grande majorité des candidats est à rappeler. Certains, dont ce n'est pas la première candidature, appréhendent mieux l'exercice du dossier RAEP. L'ouverture vers les autres missions notamment des structures d'emploi (ARS, laboratoire,...) est à conforter ; c'est sans nul doute un gage de réussite.

V - Conseils aux candidats

Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair et précis pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées.

Le dossier RAEP doit être complet mais synthétique. Les indications sur les formations complémentaires, notamment les 5 dernières années en adéquation avec la fiche de poste, doivent conforter le parcours professionnel.

Pour le choix de l'expérience marquante et récente, il convient de mentionner l'implication précise du candidat dans le dossier et notamment les apports personnels. Le candidat devra se repositionner clairement et honnêtement vis-à-vis de la hiérarchie et du service. Certains candidats donnent parfois l'impression d'être seul au monde à développer une activité.

Dans l'exposé de cette expérience, il est toujours à rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion; cohérence et logique de l'exposé.

Il est à rappeler que le dossier RAEP doit absolument respecter la forme demandée en typographie Arial 11. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, de façon directe, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu.

Lors de l'entretien, l'exposé permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de structuration, de concision et de dynamisme.

Comme pour le parcours professionnel, l'exposé de l'expérience marquante doit être clair et argumenté. Introduction, développement et conclusion sont les clés d'un exposé structuré et précis sans sur détailler ; il doit montrer le rôle du candidat et susciter l'intérêt du jury.

Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat. Certaines questions n'ont donc pas de solutions évidentes ; elles ont pour but d'apprécier la capacité d'argumentation du candidat.

En fin d'entretien, généralement quelques questions sont posées sur l'environnement professionnel.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux de leur environnement professionnel et des autres thématiques proches.

Il est vivement conseillé de travailler et mieux préparer la connaissance de l'environnement et des autres missions de sa structure, de ses partenaires internes et externes et de quelques sujets d'actualité en santé environnement. Il paraît important que le candidat prenne du recul par rapport à ses missions et sache se positionner dans l'organisation administrative générale. Par ailleurs, il est bienvenu que le candidat appréhende les principaux enjeux sanitaires dans son département ou de son environnement proche. Les meilleurs candidats sont ceux qui possèdent, outre de bonnes connaissances techniques, une bonne culture générale de l'institution et des principaux enjeux sanitaires.

Il ressort des statistiques des sessions précédentes qu'un grand nombre d'agents se sont présentés à plusieurs reprises avant de réussir.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats	89 présents / 99 inscrits	78 présents / 92 inscrits	63 présents / 76 inscrits	57 présents / 67 inscrits	49 présents / 53 inscrits
Nombre de reçus	9	7 (dont 7 de 2014)	8 (dont 7 de 2014)	9	8
Candidats se représentant	-	52 soit 67%	59 soit 94%		

VI - Conseils aux formateurs

VI-1- Formation des membres de jury

La formation dispensée en octobre 2017 aux nouveaux membres du jury n'appelle que des remarques positives tant au plan de la qualité de l'intervenant qu'au niveau du contenu. Il est proposé que cette journée soit reconduite pour les nouveaux membres de jury.

Il est à mentionner le rôle spécifique du président de jury qui assiste aux sous-jurys mais n'intervient pas au cours des entretiens.

VI-2- Formation des candidats

Comme mentionné précédemment, le niveau des candidats est globalement élevé. Toutefois, le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel.

VII - Conclusion

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions grâce au travail et à la logistique assurés par l'équipe du bureau de recrutement, en particulier par les deux gestionnaires : Mme BOUET et Mme KIRN de par leur réactivité lors de l'envoi des dossiers RAEP et surtout pour leur accueil aussi bien des membres du jury que des candidats.

Pour l'organisation des entretiens, le passage de 9-10 candidats par jour est satisfaisant. Le temps de 10 minutes de débriefing entre les candidats est adapté ainsi qu'une pause en milieu de matinée et d'après midi.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et des conditions d'exercice parfois difficiles, notamment en lien avec les nouvelles organisations des ARS suite aux fusions de régions.

Au fil des sessions de cet examen professionnel, il a été constaté un niveau de compétence des candidats affirmé et confirmé, ce qui conduit à maintenir des notes toutes supérieures à la moyenne et souvent élevées. Les candidats retenus sont excellents (note supérieur ou égale à 17/20).

Le Président du jury,



Raphaël TRACOL

